



Paris, le 14 décembre 2023

**À l'attention de
Anne Blondy-Touret
Secrétaire générale des ministères économiques et
financiers**

Objet : modifications du décret relatif au recrutement des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines (IIM) examinées et votées en comité social d'administration ministériel (CSAM) le jeudi 7 décembre 2023 – avis SOLIDAIRES IDD

Madame la secrétaire générale,

Solidaires IDD (SIDD) se permet de revenir sur le CSAM de jeudi 6 décembre dernier que vous avez présidé et plus particulièrement le projet de modification du décret relatif au recrutement des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines voté favorablement par l'administration et le syndicat Force Ouvrière, défavorablement par la fédération Solidaires Finances et la CGT et enfin pour lequel la CFDT et l'UNSA se sont abstenus. Rappelons que ce décret, pour la partie relative aux agents déjà dans la fonction publique consistait à abaisser de 20 % à 10 % le ratio de postes proposés à la promotion dans le corps des IIM des TSEI sur la base du nombre de postes ouverts (il semble plus de 400) de 2024 à 2027 aux candidats externes. L'autre point principalement proposé dans ce texte consiste à autoriser le recrutement possible d'étudiants en dernière année de leur cycle d'école d'ingénieur et d'attendre la validation de leur formation pour les intégrer au corps des IIM. Expliquons cet esprit de rupture dont le SG de Bercy a fait preuve par votre appréhension, votre crainte de ne pas satisfaire les besoins de recrutement du MTECT. « Nous sommes attendus sur ce recrutement exceptionnel » tels sont les termes employés lors d'un GT organisé la semaine précédente, consacré pour partie au rapport sur l'avenir des TSEI, un rapport qui lui, malheureusement, ne brillait d'aucun esprit de rupture quant à ses propositions. Bercy est ainsi « au garde-à-vous » devant le MTECT sans tenir compte des réalités des corps et de leurs histoires.

Rappelons que le projet de modification ne portait pas la question du recrutement ou non de 400 nouveaux ingénieurs dont on ne peut que se réjouir, mais plutôt de la façon de les recruter. Le projet a été voté par l'administration et par une OS dont on peut se demander sa motivation à voter favorablement un décret pénalisant les 648 TSEI et faisant fi des déséquilibres pyramidaux du corps des TSEI qu'un ratio conservé à 20 % aurait permis de rééquilibrer. Fallait-il opposer le recrutement de plus de 400 ingénieurs à la promotion de quelques TSEI supplémentaires dans le corps des ingénieurs en réduisant le pourcentage de promotions possible de moitié ? Fallait-il préférer quelques ingénieurs de plus marqués du seau de leurs diplômes à la promotion supplémentaire de quelques techniciens méritants si un jury les estime au niveau des attendus du corps des IIM ? Fallait-il, lors de ce vote, que des OS pèsent tout ce qu'elles votent favorablement ou par abstention à l'unique aune de l'intérêt des objectifs du MTECT au détriment des agents TSEI dont elles sont censées assurer la préservation des intérêts. La culture par objectifs est tellement rentrée dans les mœurs que certaines OS l'érigent en doctrines. Fallait-il, au final, opposer le corps des IIM au corps des TSEI ? Signalons que des IIM, au fait de la modification du décret, ont contacté SIDD pour nous faire part de leurs regrets de voir les possibilités de promotion de leurs collègues TSEI réduites.

Enfin... concernant ce texte maintenant voté, il semble que ce qui soit fait, ne puisse être défait.

Passée cette introduction pour vulgariser les enjeux de cette modification auprès des TSEI et IIM, Solidaires IDD va tenter de ne pas céder à la dictature de l'émotion et de l'exagération et développer un argumentaire de fond expliquant les motivations des rédacteurs et pourtant... Sur la base des motivations profondes justifiant pour les rédacteurs de ce décret cette diminution de 20% à 10% des possibilités de promotion des techniciens et en d'autres termes diminuant la méritocratie, tout nous afflige et nous nuit et conspire à nous nuire. Si vous comptez recruter plus de 400 ingénieurs (le chiffre n'étant pas arrêté), vous considérez d'emblée que vous ne trouverez pas durant les 4 prochaines années, via l'examen professionnel et la liste d'aptitude, 80 TSEI dignes d'intégrer le corps des IIM et ses attendus. Vous limiterez les 648 TSEI à 40 possibilités et reporterez ainsi les possibilités restantes sur le concours externe.

Alors que SIDD essaye généralement de ne pas se réfugier sous l'édredon d'un discours entendu, convenu d'opposition systématique, les rédacteurs de ce décret, peu amènes pour les TSEI, n'ont pas hésité un seul instant à se réfugier, eux, sous l'édredon d'une pensée et d'une position issues d'une consanguinité des esprits qui les a rapprochés car ce qui rapproche les esprits, souvent, ce n'est pas la communauté des opinions et des débats, mais c'est la consanguinité des esprits justement.

Quand on lit ce décret pénalisant les TSEI, restreignant leur droit acquis d'intégrer le corps supérieur après examen de leur dossier et oral, on y voit le contentement des rédacteurs guidés et sclérosés par la pensée bien connue dans la Fonction publique estimant que les agents de corps de catégories B ne sont pas dignes d'accéder aux étages de la catégorie A perçue comme celle de l'encadrement. Voilà cet édredon de pensée convenue et entendue que les rédacteurs de ce décret ont soumis aux signatures ministérielles. Que les carrières honorables abêtissent et nous éloignent de positions de rupture et de terrain. Ce sont la raison et la défense des agents de ce corps qui enjoignent SIDD à adopter ce discours acéré à l'encontre de vos services bien que nous vous accordons que la raison soit la chose la mieux partagée du monde.

Passés ces constats sur les positions généralement prises par l'administration et celles de la plupart des OS, chacun se réfugiant sous son édredon, il est à conclure que nous devons nous mériter les uns les autres.

Les rapporteurs du décret osent même expliquer que le passage d'au minimum 1/5 à au minimum 1/10 permettra d'augmenter significativement les possibilités de promotions inter-catégorielles. Il fallait oser l'écrire, vos services ont osé cette malhonnêteté intellectuelle. Ayons à l'esprit que la semaine passée, lors du GT déjà évoqué, toutes les OS connaissant bien le corps des TSEI ont réclamé un plan de qualification exceptionnel pour le corps des TSEI pour gommer d'historiques fusions de corps qui inversent le pyramidage habituel d'un corps. On peine à justifier les votes favorables et abstentionnistes de certaines OS lors du CSAM pénalisant les TSEI.

Comment avoir eu, de plus, l'idée de préférer recruter des élèves-ingénieurs en dernière année de leur école et en amont de l'obtention de leurs diplômes en lieu et place de techniciens méritants, sélectionnés par leurs services et un jury, forts de leurs investissements professionnels qui s'inscrivent sur la durée. Il est pathétique d'en être rendu à de telles extrémités. Cette idée guidée par l'unique crainte qu'ont « vos services d'être attendus » et de ne pas saturer le nombre de postes proposés à l'heure d'un recrutement exceptionnel d'IIM, c'est la France détestable des castes, des privilèges et des gens mieux nés que d'autres. C'est la France des corporatismes. Ce n'est pas la France que le président Emmanuel Macron nous a vendue en 2017 et 2022. Et ce n'est certainement pas la France du Travail, de la méritocratie, la France qui se lève depuis 30 ans et qui œuvre dans les services publics, les DRIRE auparavant, les DREAL et les DREETS aujourd'hui, pour servir l'intérêt général avec une charge de travail toujours croissante.

Voilà quelques mots et quelques lignes chargés de peine et d'émotion que SIDD vous transmet et que de nombreux TSEI auraient souhaité vous adresser.

Avant de vous écrire la formule de politesse d'usage qui porte, ici, bien son appellation ; prenons, enfin, quelques secondes pour remercier Lady Macbeth, Phèdre, André Gide, Marcel Proust pour leur aimable participation à la rédaction de ces lignes. Notons qu'il est fort probable que les futurs élèves ingénieurs en troisième année, que vous préférerez recruter à la place de TSEI méritants, n'aient jamais lu ces auteurs alors que les rédacteurs de ces lignes, dont certains en catégorie B, en possèdent encore la mémoire. Mais ce constat d'un petit niveau de culture d'agents de la catégorie B, les rédacteurs du décret modificatif sont totalement incapables de le noter, tant ils sont enfermés dans leurs forteresses de préjugés.

Nous vous prions, Madame Blondy-Touret, d'accepter l'expression de nos salutations,



Pour SOLIDAIRES IDD
Dominique RUMEAU,
secrétaire national du syndicat Solidaires à l'industrie
et au développement durable

PS : ne vous étonnez pas, Mme la secrétaire Générale, si en 2026, lors des prochaines élections professionnelles, les TSEI ne se détournent du processus de vote du CSAM et de la CAP.